# Ville de Genève Conseil municipal

M-1423 A

17 août 2022

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Delphine Wuest: «Pour des écopoints complets!»

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 12 novembre 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 9 décembre 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz, du 27 janvier 2022 sous la présidence de M. Yves Herren et du 3 mars 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### PROJET DE MOTION

### Considérant:

- l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED) du 4 décembre 2015;
- que la Ville de Genève a pour mission de promouvoir une exploitation durable des matières premières naturelles par une valorisation des déchets respectueuse de l'environnement;
- que la Ville de Genève souhaite augmenter fortement le taux de recyclage des déchets de 40% à 70%;
- qu'il n'existe pas dans chaque lieu de collecte (écopoint) la possibilité de trier l'ensemble des déchets récupérables.
  - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- que chaque écopoint soit équipé de conteneurs de récupération pour le papiercarton, les déchets organiques, le verre, le PET, l'aluminium et le fer-blanc, le textile, les capsules à café et les piles;
- de présenter un rapport au Conseil municipal sur la faisabilité et le coût de cette implémentation dans l'ensemble des points de récupération.

## Séance du 9 décembre 2021

Audition de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, motionnaire

M<sup>mc</sup> Corpataux rappelle que les prestations essentielles de tri ne peuvent être pleinement efficaces qu'avec la participation des derniers maillons de la chaîne, les citoyen-ne-s. Il faut pour cela permettra la meilleure accessibilité possible aux lieux de collecte des déchets. En Ville de Genève, tous les écopoints ne sont pas équipés de la même manière, et certains offrent plus de possibilités de tri que d'autres. Tous les immeubles ne proposent pas non plus à leurs locataires les mêmes possibilités de tri. Or, les immeubles doivent normalement proposer le tri du carton, des déchets organiques et des ordures ménagères. Le verre, l'aluminium et le PET doivent pour leur part se retrouver dans les écopoints. Le textile doit lui aussi pouvoir être déposé dans les écopoints, mais l'on constate que ces conteneurs ne sont pas assez nombreux et se retrouvent souvent pleins. Ce manque de lieux de collecte complets augmente le risque de déchets non triés, et les Verts souhaitent donc que chaque écopoint soit équipé de manière complète.

## Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que les régies ont normalement l'obligation d'installer des casiers pour le compost et le papier dans les immeubles. D'autre part, il est vrai que la proximité est un facteur important, et il serait encore mieux que tout se trouve directement dans les immeubles plutôt que dans les écopoints. Il est important de mettre à niveau tous les écopoints, par exemple pour récolter aussi les capsules et les piles. Il serait aussi possible de relever la fréquence de levée pour les associations qui récoltent le textile. D'autre part, lorsque l'on va à la Coop et à la Migros, il est possible d'y déposer ses câbles électriques, ses piles, ses ampoules et même certains contenants en plastique. Il faudrait peut-être envisager une meilleure communication à ce niveau, en parallèle d'un meilleur équipement des écopoints. M<sup>me</sup> Corpataux répond que certains immeubles ne se mettent pas à jour et que tous les magasins n'acceptent pas toujours de reprendre les déchets. Par ailleurs, tout le monde ne peut pas se rendre dans ces plus grands magasins, notamment les personnes âgées qui ont une mobilité réduite et qui sont une population en hausse.

Un commissaire note que la motion demande que les écopoints soient complétés et souhaite savoir si les auteur-e-s de la motion ont envisagé d'y rajouter les bouteilles de lait pouvant être rapportées à la Coop, par exemple. Cela ramène à la question de la communication de la Ville autour de ce qui ne peut pas être trié. M<sup>me</sup> Corpataux répond que la motion avait principalement pour objectif que tous les écopoints de la Ville disposent du minimum de tri tel que développé dans le texte. Cependant, si la Ville veut offrir plus de possibilités de tri, elle est la bienvenue pour le faire, en améliorant sa communication sur les endroits où peuvent

être déposés les différents types de déchets. Une invite pourrait sans problème être rajoutée.

Une commissaire a entendu dire qu'il existe différentes tailles d'écopoints et que l'équipement peut donc varier en fonction de la taille. Il serait probablement plus pratique de pouvoir déposer les déchets les plus lourds le plus près de chez soi. Les régies doivent aussi s'occuper du tri qu'elles offrent dans les immeubles, et il faudrait peut-être ajouter une invite pour rappeler aux régies leurs obligations.

La commissaire trouve qu'il serait également pertinent de rajouter une invite sur la communication autour des écopoints, par exemple en pouvant localiser les écopoints où il est possible de déposer chaque type de déchets. M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'un calendrier très précis étant auparavant envoyé à la population, tandis que le nouveau dépliant est moins précis. La commissaire trouve également qu'il y a un manque de communication sur le PET et les possibilités de le ramener à la Coop et à la Migros.

M<sup>me</sup> Corpataux précise qu'il est clairement indiqué sur internet où va chaque déchet, mais que cela implique effectivement d'utiliser internet.

Un commissaire note que si la population est effectivement vieillissante, peut-être faudrait-il imaginer des systèmes de récolte de déchets pour les personnes âgées, ce qui permettrait de s'assurer que leurs déchets sont triés dans les écopoints. M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'une telle initiative existe déjà à Carouge et ce type de facilités serait évidemment bienvenu à Genève. Il s'agit cependant d'un service payant, ce qui limiterait l'inclusivité de la mesure. Concernant les écopoints, il faut garder à l'esprit que plus les sites de dépôt sont loin, moins les citoyen-ne-s sont volontaires pour aller trier leurs déchets. Il serait intéressant d'entendre la magistrate sur la situation du maillage d'écopoints.

Un commissaire rappelle que la motion a été déposée en 2019 et souhaite savoir si la situation a évolué depuis, en termes de quantité d'écopoints et d'équipement. M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'elle n'a pas fait de comparatif et qu'il faudrait demander au DSS si de nouveaux écopoints ont pu être ajoutés ou complétés.

Une commissaire rappelle qu'un autre conseiller municipal a déposé la motion M-1608, renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, dans le cadre de laquelle la commission a entendu l'entreprise mentionnée effectuant des récoltes de déchets à Carouge. La motion prévoyait de créer des emplois jeunes pour aller collecter chez les personnes âgées leurs déchets pour augmenter le tri et le lien social. M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'elle a effectivement confondu la commission des finances et la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse dans sa réponse au commissaire précédent.

Une commissaire souhaite savoir combien d'écopoints il y a en Ville et combien sont équipés selon ce que demande la motion. M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'il y a, aux dernières nouvelles, 128 écopoints mais qu'il n'est pas possible de savoir lesquels sont équipés de manière complète.

Un commissaire rappelle qu'un tout-ménage a été envoyé à la population il y a deux jours avec une quantité importante d'informations sur le tri des déchets. M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'avec ce tout-ménage il n'est pas possible d'avoir la liste exhaustive de ce qui peut être trié dans quel écopoint.

Une commissaire revient sur le tout-ménage précédemment mentionné et observe qu'il s'agit d'un choix politique de ne pas traiter d'autre plastique que le PET, comme cela avait pu être constaté par la commission lors de sa visite du service de la Voirie. Pour les mêmes raisons, notamment parce que les enseignes accueillant ce recyclage sont privées, il n'est peut-être pas possible de communiquer sur le sujet. Dans le tout-ménage actuel, il manque des informations, et il est nécessaire d'avoir accès au support numérique pour tenter de les trouver, sans garantie de succès. On trouve dans la version papier le détail de ce qui peut être mis au PET, mais il n'est pas indiqué quels sont les emballages PET non alimentaires pouvant être triés dans les écopoints. En plus de mettre à niveau les écopoints, il serait nécessaire de faire une cartographie de ce qui est disponible ou non en termes de collecte. M<sup>me</sup> Corpataux répond que la cartographie serait effectivement une bonne solution pour s'inscrire dans la modernisation des sites de collecte.

Une commissaire se demande s'il est noté sur ce fascicule ce qui doit être fait des déchets électriques encombrants. Cette information devrait par ailleurs être la même pour le plastique d'emballage qui peut être ramené chez les commerces. Peut-être que la Ville pourrait communiquer pour rappeler cette possibilité à la population.

Une commissaire se demande ce qu'il advient des déchets mal triés dans les écopoints. M<sup>me</sup> Corpataux invite la commissaire à poser cette question à la magistrate, mais précise que le mauvais tri en Ville amène un problème pour la revente du compost. La commissaire intervient pour répondre que ce sont des entreprises privées qui gèrent la collecte d'une partie des déchets, et qu'elles sont très strictes sur le PET. Si les sacs ne sont pas triés, les entreprises ne les prennent pas.

Un commissaire explique que le PET mal jeté va souvent directement à l'incinération aux Cheneviers. Il souligne que le projet de la motion est très intéressant, mais le vrai travail est un travail de sensibilisation auprès de la population, et il serait intéressant pour la commission de se saisir de cette problématique et de lancer une motion permettant d'effectuer ce travail. M<sup>me</sup> Corpataux répond que dans les autres cantons de Suisse il existe une taxe au sac. Le Canton de Genève a

fait un choix différent, et la population doit payer un sac poubelle assez cher qui incite plutôt à trier. Les points de collecte sont cependant plus proches de la population à Genève par rapport à d'autres cantons. M<sup>me</sup> Corpataux rappelle également que si toute initiative pour améliorer la sensibilité de la population au tri est bienvenue, il faut garder en tête que cela ne peut pas se faire si des subventions aux associations concernées sont supprimées par la commission des finances comme cela s'est fait récemment.

### Discussion et vote éventuel

Un commissaire propose d'auditionner la magistrate pour obtenir plus d'informations de la part de son département.

La commission passe au vote sur l'audition de  $M^{mc}$  Barbey-Chappuis, ce qui est accepté à l'unanimité.

## Séance du 27 janvier 2022

Audition de M<sup>™</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de MM. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP), et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis explique qu'il existe aujourd'hui trois types d'écopoints en Ville et que la stratégie du département est d'enterrer de plus en plus d'écopoints et de les uniformiser. En 2014, une proposition avait permis d'étendre les écopoints dans certains quartiers de la Ville. Ce crédit touche à sa fin et a permis l'enfouissement de dix écopoints. Un travail se fait actuellement avec la Voirie pour arriver avec une nouvelle demande d'ouverture de crédit pour continuer à améliorer l'offre.

M. Lorenzi précise que les écopoints sont principalement ajoutés dans les nouveaux quartiers, essentiellement là où avaient lieu de grands travaux. S'ajoutent à ces plus grands écopoints des écopoints locaux qui permettent de remplacer la collecte porte à porte dans les nouveaux quartiers, en n'accueillant que les ordures ménagères et les déchets organiques. Les demandes de la motion sont louables, d'autant plus que le tri est en augmentation. Les écopoints représentent une solution à moindre frais pour compléter le dispositif de tri en ce qui concerne les principaux gisements de matière recyclable, à savoir le papier et le compost. Ces deux matières représentent environ 50% de ce qui est trié. Chaque année, la Ville essaye d'équiper un nouveau conteneur avec le papier et le compost, pour faire respecter la volonté du Conseil administratif d'offrir un accès facilité au tri à la population. Cette solution est assez efficace puisque plus de 10 000 tonnes de

papier, 5000 tonnes de verre et 5000 tonnes de compost sont récupérées chaque année. Il est clair que plus les écopoints seront multipliés, plus l'acte de tri sera simplifié.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis précise que concernant les contraintes d'aménagement, il faudrait auditionner les services de M<sup>me</sup> Perler, notamment l'AGCM.

Une commissaire souhaite savoir quels sont les endroits potentiels pour installer une offre étendue. M. Lorenzi répond qu'il y a 128 écopoints pour lesquels il est possible de gérer le PET, l'aluminium, le verre, les piles, le papier, le carton et les capsules à café. Dans l'application Genève Déchet, il est possible de savoir quel est l'écopoint adapté à ses besoins le plus proche, en général à moins de 300 m. Aujourd'hui, 100% des écopoints de base sont équipés pour le verre, 80% pour le PET et 70% pour les piles. La principale contrainte est ce que permet le patrimoine bâti et la Voirie ne peut en rien agir sur ces conditions. La commissaire souhaite savoir également quels sont les trois types d'écopoints. M. Lorenzi répond que le premier type correspond aux 108 écopoints destinés à collecter ce qui n'est pas pris par le porte-à-porte. Le second concerne les écopoints locaux, plus modestes et remplaçant les conteneurs d'immeubles, avec seulement le papier et l'organique. Enfin, le troisième type concerne une offre plus étendue, avec toute l'offre de récolte proposée.

La commissaire continue et note que ces écopoints remplaçant les conteneurs d'immeuble risquent d'éloigner les lieux de récolte, alors que l'objectif de la motion est de permettre leur accès aux personnes ayant une mobilité réduite. M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que ces écopoints mieux équipés ne peuvent de toute manière pas se situer dans une allée d'immeuble, mais à proximité.

Enfin, la commissaire souhaite savoir quel est le délai de remplacement des anciens écopoints. M. Lorenzi répond qu'un projet d'investissement voté à l'automne 2021 va permettre de renouveler quatre à cinq écopoints en 2022. Ces renouvellements sont prévus sur quatre ans pour renouveller une vingtaine d'écopoints.

Un commissaire croit se souvenir que le recyclage du PET incombe normalement à ceux vendant des produits en contenants et souhaite savoir si la Ville perçoit une redevance pour assurer ce recyclage. M. Lorenzi répond que la Ville reçoit des rétrocessions pour le PET qu'elle ramène. Genève est l'un des seuls cantons à avoir mis à disposition des infrastructures pour le PET, ce qui ne répond par ailleurs pas à une obligation légale. Il existe effectivement une obligation pour les entreprises vendant du PET de le reprendre et le recycler. Le commissaire souhaite aussi savoir s'il en va de même pour la récupération d'objets électroniques. M. Lorenzi répond qu'il y a également une taxe perçue par la Ville, quand bien même les appareils électroniques ne devraient même pas être récupérés par cette dernière. Un commissaire souhaite savoir si les auditionné-e-s ont connaissance de la quantité de déchets n'étant pas triés dans les centres de tri et de récolte. M. Lorenzi répond que, suite à une analyse du contenu des poubelles genevoises en 2019, il est apparu qu'encore un tiers du poids correspondait à des déchets organiques et que 10% correspondait du papier et du carton. Le rapport de cette enquête est disponible sur le site du Canton.

Le président note que les auditionné-e-s ont évoqué la future cartographie des écopoints et souhaite savoir si l'AGCM serait une piste d'audition intéressant. M. Lorenzi répond qu'il serait intéressant d'avoir des précisions du Service d'urbanisme (URB) et de l'AGCM.

Le président propose de passer au vote sur l'audition de l'AGCM, qui est acceptée par 12 oui (3 PLR, 2 PDC, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC, 1 S) et 3 abstentions (S).

Le président propose de passer au vote sur l'audition de  $M^{me}$  Perler, qui est acceptée par 10 oui (3 PLR, 2 LC, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC) et 5 abstentions (4 Ve, 1 EàG).

## Séance du 3 mars 2022

Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

 $M^{me}$  Perler comprend que le DACM est entendu sur une future cartographie des écopoints et la formulation de la politique du Conseil administratif sur ces équipements et leur installation.

M. Betty observe que la première invite de la motion rentre dans la logique dans laquelle travaillent les services et le Conseil administratif depuis le début de la législature. Concernant la seconde invite, il existe depuis de nombreuses années une volonté d'enterrer les conteneurs qui sont encore en grande partie aériens dans le domaine public, ce qui consiste à mettre en place des écopoints de base. La demande de crédit votée en 2014 (PR-1100) a permis de réaliser 10 sites répartis équitablement entre la rive droite et la rive gauche, pour 83 conteneurs ou terriers enterrés avec une goulotte visible dans l'espace public. La Ville a également participé à la création de quatre écopoints de quartier, uniquement sur la partie relevant d'un écopoint de base. Concrètement, les écopoints de base permettent de collecter les piles, l'aluminium, le fer-blanc, le littering, le PET, le textile, le verre coloré, le verre blanc et les déchets organiques. La quantité d'équipements peut varier en fonction des besoins pour certaines zones, avec par exemple deux conteneurs PET. Les écopoints locaux permettent, eux, de récupé-

rer les ordures ménagères, le papier-carton, le compost et les déchets organiques. Il s'agit d'équipements réalisés par les privés dans les zones de développement ou auprès d'immeubles qui se construisent. Les écopoints de quartier permettent de récolter l'intégralité des déchets et sont développés dans le cadre du plan localisé de quartier (PLQ) et du développement du bâti. Ils prennent souvent la forme de conventions entre la Ville et le privé, avec des variations en fonction de l'emplacement des équipements. Les quatre écopoints conçus dans le cas de la précédente proposition ont été réalisés sur du domaine public, avec la partie locale financée par le privé et la partie de base financée par la Ville.

Pour ce qui est d'identifier les secteurs où des écopoints sont nécessaires, l'URB, VVP et l'AGCM travaillent de concert. Les écopoints de base sont installés là où des conteneurs existent déjà de manière aérienne. Une carte permet d'identifier la couverture, tous ces écopoints devant avoir un rayon de desserte de 150 m. Cela permet de définir les espaces n'étant pas suffisamment desservis, notamment dans le cœur de ville bâti. Aujourd'hui, 90% du territoire est couvert par ces équipements aériens et l'objectif est de les transformer en équipements souterrains pour être mieux intégrés et mieux équipés. Pour les écopoints locaux ou de quartier, on les trouve surtout dans des zones de développement et de PLQ, et c'est l'URB qui définit, en fonction du nombre de logements et de la géographie du quartier, comment vont être implantés les écopoints. On compte en général un écopoint de quartier pour 480 logements. C'est sur ces éléments que se basent les services pour déterminer l'implantation de nouveaux écopoints.

Mettre en place des écopoints dans l'espace public est loin d'être simple en raison de nombreuses contraintes. Il est nécessaire de tenir à la fois compte des façades de bâtiment, de l'occupation des rez, des conditions de circulation, des accès aux parkings souterrains, etc. Une fois qu'il est décidé d'enfouir des conteneurs aériens, ils le sont parfois rigoureusement (avec tous les terriers nécessaires) et parfois moins, parce que le sous-sol est occupé ou qu'il existe des lignes électriques aérioennes TPG. Les arbres existants et futurs posent également un «problème» puisqu'un dégagement adapté doit être présent pour que le conteneur puisse être soulevé. Un emplacement adéquat doit également exister pour que le camion puisse se positionner. Les conditions d'implantation ne sont donc pas toujours simples. Les écopoints doivent également être accessibles pour l'ensemble de la population, y compris les personnes à mobilité réduite. Il faut enfin noter que les précédentes propositions (PR) ont concerné les écopoints les plus faciles à enterrer et qu'il s'agit aujourd'hui d'enfouir des sites plus complexes.

Une commissaire souhaite savoir si une certaine cohérence est prise en compte lors de l'installation d'écopoints dans des quartiers où des équipements existent déjà. Le commissaire souhaite également savoir s'il arrive que les écopoints construits ne suffisent pas. M. Betty répond que cette situation ne s'est pas encore produite, mais qu'elle est envisagée. Par ailleurs, seuls les nouveaux

quartiers sont équipés d'écopoints collectant les ordures ménagères. Le travail d'identification du nombre d'écopoints et leur localisation est un travail fin effectué par étapes entre l'URB, qui définit les zones à couvrir, et l'AGCM qui définit les modalités pratiques d'installation de l'équipement et suggère des modifications d'emplacement et enfin VVP qui valide les possibilités d'exploitation. En revanche, il est vrai que, pour certains quartiers, de l'espace est réservé pour agrandir l'écopoint à l'avenir. La commissaire souhaite également savoir s'il faut comprendre que la problématique des écopoints est surtout liée à une problématique d'espace plus que financière pour agrandir les lieux de collecte. M. Betty répond que pour les nouveaux quartiers les écopoints sont financés par le privé, ce qui limite les problèmes de financement dans 98% des cas. Dans le cas d'un développement de quartier en marge d'un quartier existant, la Ville finance l'écopoint de base et les immeubles existants restent dans une logique de collecte porte à porte. Aujourd'hui, la précédente demande de crédit est en train de se terminer, et une nouvelle proposition sera prochainement présentée au Conseil administratif pour un traitement par le Conseil municipal d'ici un mois. Il reste actuellement 380 terriers à enfouir, ce qui représente entre 11 et 12 millions de francs de dépense. La Ville souhaite plutôt continuer cet enfouissement de manière progressive, avec des propositions de trois millions pour une dizaine de sites. En suivant cette logique, 100% des écopoints seraient souterrains et complets d'ici une dizaine d'années.

Une commissaire souhaite savoir s'il faut comprendre que l'idée serait de ne plus avoir de porte-à-porte une fois les écopoints enterrés. M. Betty répond que dans l'espace construit la collecte porte à porte serait maintenue. En revanche, dans les nouveaux quartiers, les écopoints permettent de tout récolter, ce qui supprime en effet le porte-à-porte. Ces équipements sont financés par le privé, qui n'a plus de frais de conciergerie pour sortir les déchets. Un débat avait eu lieu dans le cadre de la proposition PR-1100 et il avait été décidé de renoncer à la levée des ordures ménagères dans les nouvelles constructions tout en la maintenant dans le bâti. La commissaire souhaite savoir si les terriers sont nettoyés et nécessitent d'être remplacés dans le temps. M. Betty répond que les terriers sont glissés dans des coffres de béton qui permettent d'éviter les coulures. Cependant, les boîtes métalliques peuvent s'user et VVP les remplace et les nettoie régulièrement. Un certain nombre de dispositifs existent également pour garantir que personne ne tombe dans le coffre de béton. Enfin, la commissaire souhaite savoir si les camions disposent de deux compartiments séparés pour le verre blanc et le verre de couleur. M. Betty indique qu'il ne sait pas répondre à cette demande, sachant que cette question dépend de VVP et non pas de l'AGCM.

Une commissaire souhaite savoir si cette motion apporte quelque chose à l'action déjà engagée. M. Betty répond que si cette motion va dans le sens de l'action engagée, elle pourrait avoir tendance à vouloir tout traiter d'un coup

et demander des dépenses très importantes d'un coup. Il serait difficile d'aller plus vite dans le déploiement sans des moyens complémentaires et il est peut-être préférable de voter plusieurs propositions de trois millions sur une vingtaine d'années.  $M^{\text{me}}$  Perler précise que le dépôt d'une proposition avec un montant aussi important doit avoir du sens et relever d'une organisation précise.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe une coordination et une planification commune avec d'autres communes. M. Betty répond qu'il n'existe pas de coordination entre l'AGCM et les autres communes mais qu'il existe probablement des synergies entre VVP et d'autres communes.

La présidente souhaite savoir où se place le textile, qui n'est pas présent partout, sur le territoire de la Ville. M. Betty répond qu'il s'agit d'une option et que ce sont VVP et l'URB qui évaluent où sont situés ces points de collecte, probablement sur la base d'une analyse de la récolte. Les conteneurs enterrés ne peuvent par ailleurs pas être manipulés par les associations.

# Prises de position et vote

La présidente souhaite savoir quelles suites la commission suite donner à cette motion. Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de passer au vote ce soir, ce que la commission accepte à l'unanimité. La présidente propose de passer aux prises de position.

Une commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe soutiendra cette motion tout en ayant entendu que le département allait déjà dans ce sens dans son action.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce qu'il s'interroge sur le sens de cette motion après avoir entendu que la Ville agissait déjà dans l'optique d'un élargissement de l'offre d'écopoints. Bien que la motion ait des intentions louables, le Mouvement citoyens genevois refusera cette motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe s'opposera à cette motion qui n'apporte rien de nouveau alors que la Ville met déjà tout en œuvre pour élargir l'offre de collecte.

Un commissaire du Centre annonce qu'il ne soutiendra pas non plus cette motion et estime que des problèmes de coordination existent avec les autres communes et que les éléments mis en avant sont assez clairs. Le Centre regrette que le groupe des Vert-e-s se renseigne peu avant de déposer des objets.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe refusera également cette motion qu'il ne juge pas nécessaire alors que le travail est déjà en cours.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe, bien qu'ayant beaucoup de respect pour le contenu de la motion et les motionnaires, ne soutiendra pas cette motion après avoir constaté que les propositions allant être prochainement présentées correspondent largement aux attentes de la motion.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche annonce que son groupe ne soutiendra pas non plus cette motion, les différents auditons ayant montré que la réalisation des demandes de la motion rencontre un certain nombre d'obstacles et que l'administration agit déjà pour rencontrer ces demandes.

La commission passe au vote sur la motion M-1423, qui est refusée par 12 non (4 S, 1 EàG, 3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 oui (Ve).